



Fonds Social Collégiens



Pour qui?
Pour quoi?
Pour les élèves et leur famille,
Pour assumer les dépenses
liées à la scolarité.



● Dépenses matérielles (fourniture, vêtements, internat, restauration...)



● Dépenses de mobilité (transport, sorties et voyages scolaires...)



● Dépenses de santé (consultations médicales et psychologiques, achat lunettes, appareils auditifs, dentaire, et produits hygiène...)



Comment je fais?



- Je demande un dossier à l'intendance, à la vie scolaire, ou à l'assistant(e) social(e) de mon établissement.
- Mon dossier est étudié par la commission qui se réunit une fois par trimestre.